



5 avenue Henry le Chatelier
91120 PALAISEAU
01 70 26 67 00
admission@ensae.fr
www.ensae.fr

NOTICE

Concours option Économie et Sciences sociales

CONCOURS POUR L'ADMISSION D'ÉLÈVES INGÉNIEURS
(NON FONCTIONNAIRES)

À L'ENSAE Paris

Session 2023

INSCRIPTION

NOMBRE DE PLACES OFFERTES

ÉPREUVES ET PROGRAMME

Le concours d'admission d'élèves ingénieurs de l'ENSAE Paris, option économie et sciences sociales, comporte quatre épreuves écrites empruntées à la banque d'épreuves inter-ENS de sciences sociales (B/L). Les épreuves orales sont organisées par le service des concours de l'ENS Paris-Saclay. Elles sont, pour 4 d'entre elles, communes avec celles de l'ENS Paris-Saclay, et seules une épreuve de mathématiques reste spécifique à l'ENSAE Paris.

➤ **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Sont admis à se présenter au concours les candidats des deux sexes, français et étrangers. Aucune condition d'âge, de nationalité ou de diplôme n'est requise.

➤ **ORGANISATION DU CONCOURS**

Le candidat s'inscrit pour ses épreuves écrites au sein de la banque inter-ENS (B/L) sur le site <http://www.concours-bce.com>. Les lieux des centres d'examen et d'autres précisions sont donnés dans la notice relative aux concours des Écoles Normales Supérieures, et les candidats sont priés de s'y reporter.

Les épreuves orales de dossier, langue, économie et mathématiques 2 seront communes avec le concours de l'ENS Paris-Saclay. L'épreuve de mathématiques 1 est spécifique à l'ENSAE. Les épreuves auront lieu dans les bâtiments de l'ENS Paris-Saclay et/ou de l'ENSAE.

À l'issue des épreuves écrites, sont admissibles au concours d'entrée à l'ENSAE - option économie et sciences sociales les candidats déclarés admissibles par le jury de l'ENSAE.

À l'issue des épreuves orales, le jury de l'ENSAE classe les candidats admissibles en fonction des résultats obtenus sur l'ensemble des épreuves.

➤ **PROCÉDURE D'INSCRIPTION**

La procédure d'inscription est identique à celle définie dans la notice relative à la banque inter-ENS (B/L). Les candidats utilisent le site internet (www.concours-bce.com), et les frais de dossier sont versés dans le cadre de cette procédure commune.

Il est rappelé aux candidats que :

- toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription et les frais de dossier et droits d'inscription restent acquis ;
- le gestionnaire du concours ENSAE ne peut délivrer d'attestation de paiement des frais de dossier ou des droits d'inscription.

➤ **FRAIS DE DOSSIER**

Les candidats au concours de l'ENSAE, option économie et sciences sociales, devront s'acquitter de la somme de 55 € non remboursable au titre des frais de dossier. Les candidats boursiers de l'État seront exonérés de ce versement **sur présentation de l'attestation de bourse valable pour l'année en cours.**

➤ **20 places sont à pourvoir via ce concours.**

➤ **Le calendrier des épreuves est disponible sur le site internet www.ensae.fr**

ÉPREUVES ET PROGRAMME DU CONCOURS

➤ ÉPREUVES DU CONCOURS OPTION ÉCONOMIE ET SCIENCES SOCIALES

Les épreuves écrites et orales portent sur le programme des classes préparatoires B/L.

	Coefficient	Durée	Préparation
I - Épreuves écrites d'admissibilité :			
1. Composition de sciences sociales	6	6 heures	
2. Composition de mathématiques	15	4 heures	
3. Épreuve de langue vivante étrangère	4	3 heures	
4. Épreuve à option : économie ou sociologie	5	5 heures	
II - Épreuves orales d'admission :			
1. Commentaire d'un dossier sociologique et/ou économique et /ou historique et entretien	5	45 min env	2 heures
2. Epreuve de langue vivante étrangère	3	30 min env	30 min
3. Interrogation d'économie	6	30 min env	1 heure
4. Mathématiques 1 – Probabilités et Algèbre	8	30 min env	30 min
5. Mathématiques 2 – Probabilités et Analyse	8	30 min env	30 min

ÉPREUVES ECRITES

Les quatre épreuves écrites sont empruntées à la banque d'épreuves inter-ENS de sciences sociales (B/L) (<http://www.concours-bce.com>) et régies par le règlement de cette banque.

- Les compositions écrites de sciences sociales et de mathématiques sont communes à toutes les ENS.
- L'épreuve écrite de langue est spécifique au concours d'entrée à l'ENS Paris-Saclay et à l'ENSAE et porte sur l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais ou russe, à choisir définitivement par le candidat au moment de l'inscription.
- L'épreuve écrite à option de sociologie ou économie est également spécifique à l'ENS Paris-Saclay et à l'ENSAE ; l'option est au choix du candidat lors de l'inscription.

ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales se dérouleront en région parisienne (sur le site de l'ENS Paris-Saclay, et sur le site de l'ENSAE à Palaiseau). Le planning sera organisé par le service des concours de l'ENS Paris-Saclay.

- Les épreuves orales de dossier entretien, de langue et d'économie¹ sont empruntées à l'ENS Paris-Saclay. L'épreuve de langue porte sur la même langue que celle choisie à l'écrit.
- Les épreuves orales de mathématiques se déroulent à l'ENSAE à Palaiseau. Les examinateurs proposent aux candidats des exercices qui sont traités au tableau. L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé. L'épreuve de Mathématiques 1 est spécifique à l'ENSAE. L'épreuve de Mathématiques 2 est commune avec l'ENS Paris-Saclay.

Des annales de sujets et rapports de jury sont disponibles sur <http://concours.ens-paris-saclay.fr/> et sur www.ensae.fr rubrique cycle ingénieur > admission.

¹ Pour les étudiants ayant choisi sociologie à l'oral de l'ENS Paris-Saclay, une épreuve orale supplémentaire d'économie comptant pour l'ENSAE Paris sera organisée à l'ENS Paris-Saclay.

Toute communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur est formellement interdite pendant les épreuves. Il est défendu aux candidats d'avoir recours à des livres, des instruments électroniques (y compris téléphone portable) ou à des documents d'aucune sorte.

Tout candidat coupable de fraude ou tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des peines prévues par la législation en vigueur.

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 obtenue à l'une des épreuves orales de **mathématiques** et toute **absence** à l'une des épreuves orales est éliminatoire, sauf décision motivée du jury.

À l'issue des épreuves, le jury établit, dans la limite des places offertes, la liste par ordre de mérite des candidats admis.

La liste des candidats admis sur liste principale et complémentaire est publiée sur le site internet www.ensae.fr à l'issue du jury d'admission. L'intégration s'effectue dans l'ordre du classement et en fonction des réponses des candidats au courriel envoyé par l'ENSAE.